



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 06/07/2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 19	
Présents : 15	
Nombre de suffrages : 19	<b><u>Etaient présents :</u></b> Mme HEBRARD Magali, M. DEVISE Michaël, M. SOUCHE Pascal, Mme BONNET Lucie, M. PACCOUD François, M. BETHUNE Christian, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme SAHMAN Virginie, Mme DE TORRES Carole, M. MATA-VERSET Michaël, Mme LIONNETON Leslie, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GUILLAUME Kévin, Mme DESBOS-THEURET Jessica
<b><u>Date de convocation</u></b> 02/07/2026	
<b><u>Date d'affichage</u></b> 02/07/2026	<b><u>Procuration(s) :</u></b> Mme PRAS Aurélie donne pouvoir à M. DEVISE Michaël, Mme VACHER Marion donne pouvoir à Mme BONNET Lucie, M. DEVISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie, M. VERCASSON Christophe donne pouvoir à M. GUILLAUME Kévin
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<b><u>Etai(ent) absent(s) :</u></b>  <b><u>Etai(ent) excusé(s) :</u></b> Mme VACHER Marion, M. DEVISE Stéphane, Mme PRAS Aurélie, M. VERCASSON Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PACCOUD François

**Numéro interne de l'acte : 2026-52**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION À EDF POUR L'ÉQUIPEMENT DE SYTEMES DE RAFRAÎCHISSEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Rapporteur : Monsieur Michaël MATA VERSET

Face à des épisodes de chaleur plus fréquents et plus intenses, EDF entend contribuer à l'adaptation des bâtiments aux nouvelles réalités climatiques. Pour cela, EDF engage 80M€ dans un fonds d'aide pour accélérer l'installation d'équipements de rafraîchissement dans les crèches, écoles, collèges, lycées et centres de loisirs communaux.

Ce dispositif, mis en œuvre via l'association « Je passe à l'électrique », permettra de financer à la fois des équipements rapidement opérationnels ainsi que des solutions durables améliorant de façon pérenne le confort thermique des bâtiments. Il prévoit :

SLOW

Jusqu'au 30 septembre 2026 : EDF versera une prime forfaitaire de 400€ par équipement, pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles et climatiseurs fixes, dans la limite de 10 équipements par établissement et d'une enveloppe totale de 40 M€. Ainsi, cette mesure permettra d'accompagner plus de 10 000 établissements et d'aider à financer plus de 100 000 équipements.

Jusqu'au 30 juin 2027 : EDF versera une prime forfaitaire de 10 000€ par établissement pour les aider au financement de projets de rafraîchissement. Cette aide vient en complément, des dispositifs du programme EdurénoV porté par la Banque des Territoires. Elle permettra d'accompagner les projets de 4000 établissements intégrant l'installation d'une pompe à chaleur air-air réversible, pour un montant total de 40M€.

Monsieur le rapporteur propose à l'assemblée délibérante de faire profiter les bâtiments du pôle scolaire de la commune de CORNAS de ce dispositif, de charger madame la maire de sa mise en œuvre et de l'autoriser à signer les demandes de subventions nécessaires.

Le Conseil Municipal,  
Monsieur le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1** : de valider l'opération et charge madame la maire de sa mise en œuvre.

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance  
M. PACCOUD François

La Maire,  
Mme HEBRARD Magali



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)